

Henri Brun, Pierre Brun, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 10<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 1060 pages, ISBN 2-89127-410-5

The International Institute for Democracy, *Transition to Democracy: Constitutions of the New Independent States and Mongolia*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 1997, 508 pages, ISBN 92-871-3356-5

Andrée Lajoie, *Jugements de valeurs. Le discours judiciaire et le droit*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 1997, 217 pages, ISBN 2-13-048818-8

Pierre Laporte, *Code du travail du Québec. Législation, jurisprudence et doctrine*, 11<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 728 pages, ISBN 2-89127-411-3

Denys-Claude Lamontagne, *Le droit minier*, Collection CDACI, Montréal, Les Éditions Thémis, 1998, 140 pages, ISBN 2-89400-102-9

Gilles Létourneau, Pierre Robert, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1998, 910 pages, ISBN 2-89127-422-9

Maurice Martel, Paul Martel, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques*, volume 1, Montréal, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1997, 1002.1 pages, ISBN 2-920831-67-4

François Ouellette, *L'accès des caméras de télévision aux audiences des tribunaux*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 266 pages, ISBN 2-89400-085-5

Viviane Primeau, Marie Riendeau, *Adoption québécoise et internationale. Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 298 pages, ISBN 2-89127-400-8

Hubert Reid, Julien Reid, *Code de procédure civile du Québec. Complément, jurisprudence et doctrine*, 13<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 922 pages, ISBN 0839-7724

Yvon Renaud, Jean-Louis Baudouin, *Compagnies, corporations et sociétés par actions 1997-98*, Montréal, Judico Wilson & Lafleur Ltée, 1997, pagination par sections, ISBN 2-920831-68-2

Michel Sansfaçon, *L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Aspects juridiques en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 328 pages, ISBN 2-89127-389-3

Christine Veilleux, *Aux origines du Barreau québécois 1779-1849*, Montréal, Les éditions du Septentrion, 1997, 110 pages, ISBN 2-89448-072-5

Rose-Andrée Sauvageau, Jason Evans, Jean-Paul Lacasse et Jean-Daniel Tardif

Volume 29, numéro 1, décembre 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035699ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035699ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Sauvageau, R.-A., Evans, J., Lacasse, J.-P. & Tardif, J.-D. (1998). Compte rendu de [Henri Brun, Pierre Brun, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 10<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 1060 pages, ISBN 2-89127-410-5 / The International Institute for Democracy, *Transition to Democracy: Constitutions of the New Independent States and Mongolia*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 1997, 508 pages, ISBN 92-871-3356-5 / Andrée Lajoie, *Jugements de valeurs. Le discours judiciaire et le droit*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 1997, 217 pages, ISBN 2-13-048818-8 / Pierre Laporte, *Code du travail du Québec. Législation, jurisprudence et doctrine*, 11<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 728 pages, ISBN 2-89127-411-3 / Denys-Claude Lamontagne, *Le droit minier*, Collection CDACI, Montréal, Les Éditions Thémis, 1998, 140 pages, ISBN 2-89400-102-9 / Gilles Létourneau, Pierre Robert, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1998, 910 pages, ISBN 2-89127-422-9 / Maurice Martel, Paul Martel, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques*, volume 1, Montréal, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1997, 1002.1 pages, ISBN 2-920831-67-4 / François Ouellette, *L'accès des caméras de télévision aux audiences des tribunaux*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 266 pages, ISBN 2-89400-085-5 / Viviane Primeau, Marie Riendeau, *Adoption québécoise et internationale. Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 298 pages, ISBN 2-89127-400-8 / Hubert Reid, Julien Reid, *Code de procédure civile du Québec. Complément, jurisprudence et doctrine*, 13<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 922 pages, ISBN 0839-7724 / Yvon Renaud, Jean-Louis Baudouin, *Compagnies, corporations et sociétés par actions 1997-98*, Montréal, Judico Wilson & Lafleur Ltée, 1997, pagination par sections, ISBN 2-920831-68-2 / Michel Sansfaçon, *L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Aspects juridiques en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 328 pages, ISBN 2-89127-389-3 / Christine Veilleux, *Aux origines du Barreau québécois 1779-1849*, Montréal, Les éditions du Septentrion, 1997, 110 pages, ISBN 2-89448-072-5]. *Revue générale de droit*, 29(1), 111–120. <https://doi.org/10.7202/1035699ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## NOTULES

**Henri BRUN, Pierre BRUN, *Chartes des droits de la personne. Législation, jurisprudence et doctrine*, 10<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 1060 pages, ISBN 2-89127-410-5.**

La collection Alter Ego s'adresse aux gens qui désirent prendre une connaissance générale de l'état actuel du droit dans des champs d'activité juridique spécifiques. Les parutions sont régulières et parfois annuelles dans les secteurs où l'évolution du droit est plus rapide, c'est le cas des chartes des droits de la personne.

Dans les *Chartes des droits de la personne* comme dans les autres livres de la collection, la jurisprudence est présentée sous forme de résumés qui veulent traduire l'essentiel des décisions judiciaires tant sur les questions de principe que sur l'application des textes aux situations concrètes les plus significatives.

Cet ouvrage contient le texte à jour des quatre chartes : *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Relativement à chaque article des quatre chartes, selon le cas, on trouve un énoncé succinct des points de droit exprimés ou des renvois à des résumés qui apparaissent sous d'autres articles ou encore des références à la doctrine. De plus, on retrouve à la fin du livre, des textes réglementaires, internationaux en français et en anglais susceptibles de compléter certains sujets : la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, la *Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales* et aussi en anglais le *American Bill of Rights*.

Cette dixième édition<sup>1</sup> est le fruit de recherches systématiques se terminant avec les décisions rapportées dans les recueils judiciaires répertoriés datés de 1996. Les autres

décisions d'importance demeurant. Ainsi on retrouve sous l'article 11d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* à la note 204 un résumé de la cause *Provincial Courts Judges Association (Manitoba) c. Manitoba (Minister of Justice)* de 1996 quant à l'inconstitutionnalité d'une loi diminuant le traitement des juges de la Cour provinciale.

On ne mesure la richesse de cet Alter Ego qu'après l'avoir apprivoisé. En effet, si l'on se fie au court paragraphe des auteurs sur le mode d'utilisation du bouquin, nous sommes un peu déroutés. À l'usage, ce livre se révèle essentiel à toute bibliothèque. Le discours judiciaire de la Cour suprême du Canada ne se laisse pas cerner facilement et le fait d'avoir un résumé succinct non pas des faits, mais du ou des points de droits interprétés à compléter par les références suggérées à l'index ou encore par la doctrine font de ce recueil un outil dont aucun juriste ne peut se passer.

**Rose-André SAUVAGEAU**

**THE INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY, *Transition to Democracy: Constitutions of the New Independent States and Mongolia*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 1997, 508 pages, ISBN 92-871-3356-5.**

The face of Eurasia has changed dramatically over the past decade, and not simply in terms of boundaries. The nations of the former Soviet Union have undergone an amazing political, and inevitably, constitutional, evolution in such a relatively brief period. Here in Canada, we all know how difficult it is to change our Constitution. Herculean efforts over many generations have led to but one fundamental change in 131 years. Yet Canada, at least, has a long tradition of participatory, democratic government. What then of nations with little or no previous history of liberal democracy? Surely for them the adoption of a new

---

1. Pour des recensions d'éditions antérieures, voir : (1989) 20 *R.G.D.* 755; (1993) 24 *R.G.D.* 293; (1994) 25 *R.G.D.* 472.

and radically different constitution is a defining national moment. When no less than twelve Eurasian states build democratic constitutions from ground zero, it is a defining moment in comparative constitution law on a global level.

*Transition to Democracy* is an extremely useful reference tool. It contains the constitutions of the states of the former Soviet Union, with a few exceptions: the three Baltic nations, who refused to join the residual Commonwealth of Independent States upon the breakup of the Union, and Tajikistan, whose constitution could not be included because no official English version was available as late as 1997. These nations include Russia, the Ukraine, Belarus, Moldova, Georgia, Armenia, Azerbaijan, Kazakhstan, Uzbekistan, Kyrgyzstan and Turkmenistan. The International Institute for Democracy has also added Mongolia, historically a vassal of Moscow, to its study. It must be underlined that this is the only volume to compile all of these documents, allowing for a quick, reliable and up to date comparative analysis.

In addition to being a helpful guide for constitutionalists, the book also presents historical data, including a chronology of the transition to democratic government in each country. A general chronology is also provided. Quite frankly, the chronologies themselves are fascinating to read. While they are sure to evoke vivid memories, such as the Kremlin coup attempt, they are substantial and highly statistical. Among the numbers given are the results of each country's first elections, subsequent votes and referenda. A concise yet thorough history of the political players in each state is given, together with the short histories of the plethora of political factions borne out of the Soviet breakup. Clearly, this volume would be equally valuable as a reference work of political science or history. Once again, its greatest value is that it compiles data for twelve nations, permitting comparative research.

If this volume is short on analysis of its own it is, of course, because it was intended to be just so. It cannot be understated that this is a reference volume from which important conclusions, perhaps even groundbreaking conclusions, may be drawn; and not a work which actively makes very many judgements itself. The analysis of constitutional change in the former Soviet Union and Mongolia by the International Institute for Democracy is limited to a concise, yet well-

written, introduction by Professor Florence Benoît-Röhmer, a highly respected specialist in the field. Finally, the volume contains a very useful table of bibliographical suggestions which includes a general list, as well as specific lists for each state.

The International Institute for Democracy must be congratulated for bringing together the first compendium of the constitutions of the New Independent States and Mongolia. Its work is no small accomplishment. The highly informative chronologies, extensive bibliography and insightful introduction, together with the constitutions themselves, give analysts of comparative constitutional law a vital new arm for their research. In bringing together the most current documentation for twelve different nations in one volume, valuable time and energy in research can be devoted elsewhere; where it otherwise would have been wasted chasing after twelve different volumes and chronologies. This attractive work is sure to give birth to much study, which will hopefully lead to a deeper constitutional, political and historical analysis of this most exceptional final decade of the millennium.

Jason EVANS

**Andrée LAJOIE, *Jugements de valeurs. Le discours judiciaire et le droit*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 1997, 217 pages, ISBN 2-13-048818-8.**

Madame Lajoie, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, est aussi une auteure connue et respectée qui a signé ces dernières années plusieurs ouvrages sur la participation de la Cour suprême du Canada à la production du droit constitutionnel. Son dernier livre *Jugements de valeurs* veut cerner la part du juge dans la fabrication du droit et est publié dans la collection Les voies du droit aux Presses Universitaires de France.

La « vraie nature » de l'interprétation judiciaire voilà à quoi veut en arriver l'auteure. Elle procède en posant deux séries de questions où les réponses s'entremêlent : quelle part les juges prennent-ils à la production du droit et quelle approche faut-il adopter pour la saisir? Bref : comment ils font? Mais aussi comment on s'y prend pour savoir? C'est par induction, à partir d'une analyse du discours judiciaire de la Cour suprême du Canada, qu'elle

établira les éléments théoriques pouvant éclairer les modalités d'élaboration de ce discours et sa place dans la production du droit.

La première partie de l'ouvrage : « La Cour suprême et l'interprétation constitutionnelle au Canada » est destinée à un auditoire européen et situe d'abord notre Cour suprême par référence différenciée à des modèles européens et américains; ensuite on retrace à travers les interprétations du partage des compétences et des limites constitutionnelles les éléments du rôle du juge dans la production du droit en vue de les qualifier pour une théorisation ultérieure. Madame Lajoie en conclut que le législateur, autrefois à l'abri de tout contrôle, fait, depuis l'avènement de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'idéologie constitutionnaliste qui l'accompagne, l'objet d'un contrôle plus visible alors que le rôle du juge parce que plus « occulté » demeure nébuleux en ce qui concerne la médiation des valeurs dominantes.

En deuxième partie : « L'interprétation constitutionnelle et la production du droit » vise à théoriser, à partir des éléments obtenus en première partie, le rôle de l'interprétation judiciaire dans la production du droit et le rôle joué par les modalités judiciaires et sociales de construction des valeurs. La réflexion théorique de l'auteure l'amène à lier le rôle donné à l'interprète par l'herméneutique aux effets de ce caractère impératif de textes auxquels le juge doit donner un sens à portée normative. Un autre apport de sa réflexion c'est l'analyse des conséquences, sur ce lien, de l'évolution du fondement de la légitimité vers la coïncidence entre les valeurs des juges et celles acceptables par les justiciables.

*Jugements de valeurs* fait partie d'une collection d'essais qui a comme projet l'ouverture du droit que l'on juge une discipline trop longtemps fermée sur elle-même. Les œuvres encouragées sont celles qui par une série de signes veulent attirer l'attention du juriste et du citoyen sur les mutations du droit et de la société qu'il régit. On comprend pourquoi ce livre en fait partie et l'on ne peut qu'admirer le donquichottisme de l'auteure abordant les fondements de la légitimité et de la normativité alors que la frontière entre le judiciaire et le politique a changé. Le juge est devenu l'arbitre des valeurs dans la société et cette réflexion doit dépasser le juridique et devenir épistémologique, les assises pouvant sans doute être de cette première ébauche, qui

malgré son aridité, est agréable à lire puisque contrairement aux discours judiciaires de la Cour suprême, on contextualise.

Rose-Andrée SAUVAGEAU

**Pierre LAPORTE, *Code du travail du Québec. Législation, jurisprudence et doctrine*, 11<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 728 pages, ISBN 2-89127-411-3.**

L'objectif de la collection Alter Ego est bien connu; le présent volume se concentre sur le *Code du travail du Québec* de même que sur la *Charte de la langue française*. On retrouve aussi dans cet ouvrage des décisions rendues par le Tribunal du travail, le Tribunal d'arbitrage et les tribunaux supérieurs en application du *Code du travail* et enfin, certaines décisions classiques de la Commission des relations ouvrières, de la Commission du travail et du Conseil des services essentiels.

Pour chaque article, où une ou des annotations jurisprudentielles interprètent la disposition, une table des matières décrit les sujets traités. Ainsi pour l'article 1, du titre 1 « Des relations de travail », où les principaux concepts relatifs au droit du travail sont définis, on retrouve les mots qui ont été explicités par la jurisprudence et la page où on les retrouve. On peut voir, au premier abord, que tous n'ont pas fait jurisprudence et que certains ont soulevé beaucoup de débats comme la distinction entre salarié et entrepreneur indépendant.

Ce résumé des déclarations les plus pertinentes est suivi, selon le cas, de renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles ou à des références à la doctrine.

Une annexe portant sur le partage constitutionnel des compétences législatives en matière de relations de travail serait plus utile si on y retrouvait une table des matières. Pour se servir de cette annexe on déduit, parce que ce n'est pas expliqué, qu'il faut se rendre aux tables de la jurisprudence ou de la doctrine en faisant des renvois à cette section d'une importance certaine en droit du travail, ce qui causera certes des problèmes aux nouveaux usagers des Alter Ego. L'index comme dans les autres livres de la collection est bien détaillé et permet une recherche rapide et fructueuse; il renvoie aux articles pertinents du *Code du travail* ou encore aux domaines les plus susceptibles d'orienter la recherche. Cette

collection est là pour rester et on se demande comment, même avec les banques de données, on pourrait s'en passer.

**Rose-Andrée SAUVAGEAU**

**Denys-Claude LAMONTAGNE, *Le droit minier*, Collection CDACI, Montréal, Les Éditions Thémis, 1998, 140 pages, ISBN 2-89400-102-9.**

Cet ouvrage du professeur Lamontagne constitue une excellente contribution à l'étude de l'article 951 du *Code civil du Québec*. On sait que cet article prévoit notamment que la propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous mais que le propriétaire doit respecter les droits publics sur les mines. Or, l'État est généralement propriétaire des mines et, à ce titre, il a prévu un régime juridique d'exploration et d'exploitation minières y compris la délivrance de titres réels et immobiliers s'y rapportant et qu'on retrouve dans la *Loi sur les mines*.

À toutes fins pratiques, l'auteur fait ici état de l'incidence de diverses dispositions de la *Loi sur les mines* sur la mise en œuvre de l'article 951 du Code civil. Comme ce sont d'autres personnes que le propriétaire foncier qui reçoivent de l'État des titres miniers sur le même terrain, l'auteur signale avec raison que les droits de ce propriétaire foncier sont fortement réduits, équivalant presque à une détermination législative d'une propriété superficielle semblable à celle définie à l'article 1011 du Code.

Après avoir rappelé que le droit de propriété prévu aux articles 947 et 951 était un droit absolu et que la propriété du sol emportait celle du dessus et du dessous, le professeur Lamontagne en conclut presque que la *Loi sur les mines* a vidé ces articles de leur contenu. Il se réfère même, ici, à la « dégénérescence de la propriété foncière ».

Il faut dire que l'auteur a parfaitement raison lorsqu'il dit que « la propriété du sol n'emporte celle du dessus et du dessous que lorsque l'État est propriétaire du sol ». Cela résulte du fait que le législateur a décidé que tout droit minier (qui était obtenu ou que le gouvernement accordait) constituait une propriété distincte. D'où l'impossibilité pour le propriétaire de la surface de profiter pleine-

ment, dans les faits, de l'article 951. L'auteur en conclut, fort judicieusement d'ailleurs, à une harmonisation nécessaire entre la réalité et le libellé des articles 947 et 951 du Code civil.

L'article 947 pourrait alors, selon l'auteur, se lire ainsi :

La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer d'un bien, sous réserve des limites et des conditions fixées par la loi.

Quant à l'article 951, celui-ci se lirait de la façon suivante :

La propriété foncière ou d'un fonds de terre emporte celle du dessus et du dessous, dans la mesure permise par le droit public.

L'ouvrage se référant essentiellement à cette question particulière, celui-ci est malheureusement tout à fait surtitré même si on peut tempérer cette affirmation en constatant la présence d'un sous-titre à l'intérieur du livre : « Tentative de conciliation du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur les mines* et d'autres lois complémentaires relativement aux droits du propriétaire dans le sol et le sous-sol ».

Par ailleurs, il faut se réjouir de la qualité des notes infrapaginales et de la présence de tables très bien préparées sur la législation et la jurisprudence citées auxquelles s'ajoutent une excellente bibliographie ainsi qu'un index alphabétique fort utile.

**Jean-Paul LACASSE**

**Gilles LÉTOURNEAU, Pierre ROBERT, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1998, 910 pages, ISBN 2-89127-422-9.**

Two of Québec's foremost experts in the constantly evolving field of criminal law have joined forces again to produce the 4<sup>th</sup> edition of Wilson & Lafleur's *Code de procédure pénale du Québec annoté*. The Honourable Gilles Létourneau, Federal Court of Appeal judge, and Pierre Robert, law professor at the Université du Québec à Montréal and editor of the *Revue de droit pénal*, contribute their combined fifty years of experience in the field to this volume. Létourneau actually had a hand in the drafting of the Code, in his previous functions at the Ministry of Justice in Québec City. Substantial legislative changes since the publication of the previous edition<sup>2</sup> made the

2. For the review of the 3<sup>rd</sup> edition, see : (1995) 2 R.G.D. 355-356.

production of the 1998 volume both necessary and welcome. These changes include, but are not limited to, the *Loi modifiant le Code de procédure pénale et d'autres dispositions législatives* (1995, chapitre 51).

This volume is an easy-to-use study aid to Québec's *Code de procédure pénale*. Much like the Alter Ego series, it is an article by article presentation and commentary on the legislation, with references to relevant court decisions. The text of each article of the Code is followed by the author's assessment of the legislator's intent behind it. In criminal law especially, dispositions are often the codification of court decisions. When this is the case, the appropriate jurisprudential references are given. What follows is an extensive commentary on the article. A wide variety of criteria are used to evaluate the Code. These criteria vary depending on the nature of the article. For example, at times the authors will comment on the juridical sources of the disposition, while at other times they may speculate on the potential impact a new article will have. Such insights are particularly welcome, given the onslaught of new rules.

In addition to providing a learned analysis, Létourneau and Robert give a list of legislative correlations, both to Québec law and to that of other jurisdictions as well. The latter consists namely, as one might expect, of references to the *Criminal Code*. The correlations to other laws save time-consuming research and also allow for comparative study with penal legislation in the rest of Canada.

At the same time, a supplementary bibliography is included with the presentation of articles for which there is an established body of doctrine. The authors also include with their volume the complete set of corresponding regulations, the Canadian Charter and the Québec Charter. The inclusion of these last two documents is understandable, considering their tremendous impact on criminal law in the past ten years.

Changing legislation is not the only impetus for this 4<sup>th</sup> edition from Létourneau and Robert. In addition, a multiplicity of new decisions, combined with new thinking on the part of legal scholars in the field, have all conspired to make this latest volume a necessity. While it is simple to use, it contains none-

theless a detailed, perhaps even exhaustive, analysis of each article of the Code. Much was to be expected of authors of such high caliber. They did not disappoint us.

Jason EVANS

**Maurice MARTEL, Paul MARTEL, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques, volume 1, Montréal, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1997, 1002.1 pages, ISBN 2-920831-67-4.***

Cet ouvrage qui comprend une édition en feuilles mobiles avec service de mise à jour annuelle, reproduit le volume 1 de la série « La compagnie au Québec; les aspects juridiques » et renferme les mises à jour apportées en matière corporative jusqu'en 1996<sup>3</sup>.

Il est divisé en trente-six chapitres qui couvrent la presque totalité de ce domaine; les cinq premiers chapitres nous expliquent en quelque sorte l'histoire des compagnies ainsi que les aspects constitutionnels. On y retrouve également la matière qui a trait aux constitutions des compagnies. Le chapitre six traite de la continuation ou de la prorogation de la compagnie. Les chapitres sept à onze examinent les matières dites de « procédure » soit, entre autres, le siège social, le nom ainsi que les questions de publicité et de registre interne.

Pour ce qui est des chapitres douze à vingt on peut y lire ce qui a trait au capital-actions aux appels publics à l'épargne ainsi qu'une excellente explication de l'émission, de l'achat et du transfert d'une action. Les droits et obligations des actionnaires, les questions relatives aux catégories d'actions et aux changements qui peuvent affecter le capital-actions sont autant de sujets de grand intérêt. Pour ce qui est des chapitres vingt et un à vingt-six, il est question des administrateurs, de leur conseil, de leurs rôles, devoirs et responsabilités; les auteurs traitent également des officiers des personnes morales et des tiers qui ont un lien avec ces dernières. Ensuite, aux chapitres vingt-sept à trente-deux, toutes les questions de conventions entre actionnaires et leurs assemblées sont examinées.

Les derniers chapitres de ce manuel définissent la nature des emprunts des compagnies, leur potentiel de fusions et la fin

3. Pour les recensions antérieures, voir : (1997) 28 *R.G.D.* 125-126; (1993) 24 *R.G.D.* 457; (1991) 22 *R.G.D.* 875-876; (1989) 20 *R.G.D.* 756-757.

de l'existence corporative. Les auteurs terminent en traitant des obligations particulières des sociétés publiques ainsi que du régime d'épargne-actions.

Ce livre destiné à toutes les catégories de lecteurs est simplifié par l'insertion de différents tableaux comparatifs entre la *Loi sur les sociétés par actions* et la *Loi sur les compagnies*. Il constitue un instrument indispensable pour connaître, comprendre et appliquer les lois corporatives tant fédérales que provinciales. Cet ouvrage est également une excellente source de référence et surtout complète pour tous ceux qui vivent des activités reliées de près ou de loin au domaine corporatif.

Jean-Daniel TARDIF

**François OUELLETTE, *L'accès des caméras de télévision aux audiences des tribunaux*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 266 pages, ISBN 2-89400-085-5.**

Le volume de François Ouellette traite du débat actuel sur l'accès des caméras de télévision aux audiences des tribunaux à des fins de télédiffusion publique. Il est divisé en deux parties, la première visant le contexte dans lequel la politique de l'interdiction des caméras a été adoptée et la deuxième, les arguments constitutionnels et pratiques entourant ce sujet. Ces parties sont précédées par une courte introduction encadrant la discussion et sont suivies d'une conclusion qui résume ses points principaux. L'ouvrage contient également en annexe des règlements pertinents. Il est à noter que cet ouvrage a été présenté à l'origine comme thèse de maîtrise par l'auteur en 1995.

La première partie comporte quatre volets. D'abord, on discute brièvement de la nature et de la portée des règles de droit actuelles concernant l'accès des caméras de télévision. Deuxièmement, l'affaire *Squires*, décision de la Cour provinciale de l'Ontario qui a déclenché ce débat au Canada en 1986, est résumée. Ensuite, on présente un aperçu des faits qui ont marqué l'évolution du débat. Finalement, l'auteur examine comment cette question a été tranchée aux États-Unis ainsi qu'ailleurs dans le monde.

La deuxième partie du livre est de loin la plus importante, comprenant environ les trois quarts du volume. L'analyse des arguments constitutionnels et pratiques par rapport à l'accès des caméras de télévision aux audiences

judiciaires se fait selon trois critères. Premièrement, l'auteur étudie la source constitutionnelle du droit d'accès des caméras aux tribunaux. Selon lui, la télédiffusion est une continuation du principe de la publicité des audiences judiciaires, principe bien ancré dans notre droit. Les articles 11 d) et 2 b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et leur incidence sur le débat sont également examinés. On conclut que selon la jurisprudence, l'article 11 d) ne donne aucun droit aux médias quant à la télédiffusion, malgré l'expression « procès public » employée par le législateur. Pour ce qui est de l'article 2 b), l'auteur est d'avis que cette codification du droit à la liberté d'expression est un recours possible pour les médias qui cherchent l'admission des caméras aux audiences des tribunaux.

Ensuite, l'auteur se demande si cet accès est justifiable dans une société libre et démocratique, soit s'il y a lieu au test de l'application de l'article premier de la Charte élaboré par la Cour suprême dans l'arrêt *Oakes*. L'auteur aborde la question en étudiant, par un, les objectifs traditionnellement invoqués au soutien de l'interdiction des caméras de télévision dans les salles d'audience. Dans un premier temps, il conclut que le maintien du décorum, la protection de la dignité et de l'image des tribunaux, ainsi que la réduction du fardeau administratif des juges, ne sont pas des motifs qui justifient une interdiction totale de l'accès des caméras de télévision. Pourtant, l'auteur concède que le droit à un procès équitable prime sur la liberté de la presse. Après avoir discuté du sensationnalisme et l'impact psychologique de la télédiffusion du procès sur les participants, il offre quelques alternatives à la prohibition des caméras. La protection de la vie privée des participants au procès est également considérée. Là-dessus, M<sup>e</sup> Ouellette semble prendre la position qu'il faut une situation exceptionnelle pour que le droit à la vie privée des participants empêche l'accès des caméras de télévision. Ceci serait un renversement de la norme, qui, bien au contraire, exige une justification plutôt difficile de la part des médias.

L'analyse se termine par une étude du caractère approprié des différentes limitations à l'accès des caméras. On souligne notamment l'effet du consentement ou de l'objection des parties. L'auteur conclut que l'on ne peut tolérer le fait que la présence des caméras empêche la participation des témoins (tels les mineurs, les victimes d'agression sexuelle, les informateurs de police et les autres participants pour lesquels la protection

de l'anonymat est primordiale). Cependant, il est d'avis qu'il faut que le participant typique ait un motif très sérieux pour s'objecter à la présence de caméras de télévision.

Dans sa conclusion, l'auteur manifeste clairement son point de vue dans le débat. Partisan de l'approche américaine, il semble qualifier de frivoles les arguments juridiques traditionnels au Canada contre l'accès des caméras de télévision aux audiences judiciaires. Il va sans dire que plusieurs ne partageront peut-être pas ce point de vue, mais cet ouvrage n'en demeure pas moins un outil pour aider le développement de ce débat très important. Actuel et intéressant, le volume de M<sup>e</sup> Ouellette est évidemment le produit d'une recherche laborieuse. Il faut saluer ces efforts et les bénéfices qu'ils apportent au milieu juridique canadien.

**Jason EVANS**

**Viviane PRIMEAU, Marie RIENDEAU, *Adoption québécoise et internationale. Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 298 pages, ISBN 2-89127-400-8.**

Ce volume se veut un outil très précieux pour quiconque a besoin de recourir à l'adoption, ce guide pratique étant très accessible, même pour le profane. La table des matières est très complète et permet de trouver rapidement ce que l'on recherche. C'est également un volume très intéressant pour l'avocat car la partie la plus volumineuse de ce livre est composé d'exemples de requêtes utiles en cette matière. Il est divisé en trois chapitres et renferme deux annexes qui nous présentent les formules pertinentes pour ce qui est des consentements ainsi que toutes les adresses utiles pour la mise en place de l'adoption au Québec.

Le chapitre premier est subdivisé en deux sections : la première nous explique tout d'abord ce qu'est l'adoption et confirme qui peut être adopté et les consentements requis. Les auteures nous donnent ensuite les distinctions entre les différents processus adoptifs d'un enfant mineur en partant de la requête jusqu'à la demande d'adoption qui constitue l'étape finale du processus judiciaire. Le processus d'adoption pour les personnes majeures est le prochain sujet à l'étude, le tout accompagné d'un tableau extrêmement clair. La section 2 traite de l'adoption internationale, des conditions d'admissibilité et des processus

judiciaires. On y retrouve une section spécialement pour l'adoption des enfants qui sont domiciliés en République populaire de Chine; il faut avoir recours à un processus judiciaire distinct des autres qui n'est par contre pas beaucoup plus complexe et encore ici, un tableau illustre le tout.

Le deuxième chapitre se veut un peu plus juridique; il est d'ailleurs divisé en sept sections. La première traite du tribunal compétent soit la Cour du Québec, chambre de la jeunesse; la deuxième explique la procédure pour introduire une telle cause soit par voie d'une requête ou encore par voie d'une déclaration et les différences ainsi que les façons de procéder pour chacune. Ensuite, les auteures traitent des districts judiciaires où les demandes doivent être introduites et qui sont, soit dit en passant, soit celui du demandeur, soit celui du domicile de l'enfant ou encore celui du Directeur de la protection de la jeunesse qui le dernier avait charge de l'enfant. La section quatre est un peu plus technique et traite du numéro des dossiers judiciaires. Elles décrivent l'identification de l'enfant et la question des noms apparaissant dans le dossier pour conserver le tout confidentiel. La description des parties est le prochain sujet à l'étude. Elles révisent la question de l'affidavit, de la documentation requise et des pièces qui doivent y être attachées. Les trois dernières sections de ce chapitre traitent des délais, de l'audition, du jugement et de ses suites.

Le chapitre troisième nous explique un peu plus en détails les procédures judiciaires en partant de la préparation de la déclaration jusqu'à la mise au rôle de la Cour en passant par la signification de la déclaration, la communication des pièces et la préparation de la comparution et de la défense. Pour ce qui est du reste de ce chapitre, il renferme tous les exemples de requêtes utiles pour mener à terme une adoption québécoise ou internationale.

L'aspect négatif de ce volume c'est que tous les points examinés le sont de façon très résumée en ce sens que seulement quarante-deux pages sont consacrées à la matière comme telle alors que la suite est constituée d'exemples de requêtes et d'autres formules qui sont par contre très utiles en cette matière. Ceci nous amène donc à conclure qu'il s'agit là d'un outil très valable mais complémentaire pour les juristes à un volume de droit substantif.

**Jean-Daniel TARDIF**



**Hubert REID, Julien REID, *Code de procédure civile du Québec. Complément, jurisprudence et doctrine*, 13<sup>e</sup> édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 922 pages, ISBN 0839-7724.**

Students and jurists alike have come to rely on the Alter Ego Collection as an indispensable reference guide to Québec legislation. The 13<sup>th</sup> edition of the *Code de procédure civile du Québec, complément, jurisprudence et doctrine*, is by no means an exception. A detailed, virtually exhaustive, analysis of each article yields pertinent excerpts from both the relevant doctrine and jurisprudence.

The authors of this volume appear to have left no stone unturned in their jurisprudential research, likely the fruit of many editions,<sup>4</sup> as the mere index of cases is over 100 pages long! What is refreshing about this publication is that while it is rich in the scope of its detail, it faithfully remains a user-friendly reference guide. The doctrinal analysis of the Code is done on an article by article basis. For each article, the authors provide references to recent court decisions. At the same time, readers are also referred to related articles which may be of help. This research is up to date as of 31 December 1996.

While the sheer attention to detail and accessibility of this volume are enough to assure its credibility, the reputation of its authors also guarantees the respect of the legal community. Hubert Reid is, by all accounts, a fixture of the Law faculty at Université Laval. One of Québec's most respected authors in the field of civil procedure, he has written extensively on its evolution over the past three decades. Julien Reid, for his part, has distinguished himself in private practice for the highly regarded, and internationally prominent, Montréal firm of Martineau Walker.

Of course, no Alter Ego edition can ever replace the actual texts of court decisions or doctrine. The authors make no such claim, nor was it ever their intent. This volume has always found its purpose as a companion to the *Code of Civil Procedure*, as well as relevant doctrine and jurisprudence. It points us in the right direction and gets us there faster. In

that sense it is an invaluable reference guide which all in the Québec legal world should count as a blessing.

Jason EVANS

**Yvon RENAUD, Jean-Louis BAUDOIN, *Compagnies, corporations et sociétés par actions 1997-98*, Montréal, Judico Wilson & Lafleur Ltée, 1997, pagination par sections, ISBN 2-920831-68-2.**

Encore cette année, le regretté professeur Renaud et le juge Baudouin ont fait paraître leur nouvelle édition avec mise à jour pour 1997 et 1998. Cette collection de Lois et Règlements en est une des plus complètes en ce qui a trait aux compagnies, corporations et sociétés par actions et ce, tant au provincial qu'au fédéral. Ce livre est un classique que tout juriste qui touche à ce domaine se doit de renouveler annuellement. Notons qu'il est également disponible en feuilles mobiles avec mise à jour annuelle.

Dans ce recueil, comme à chaque année, on retrouve les lois et règlements suivants : Dans la première partie, la *Loi sur les compagnies au Québec* et son règlement d'application, la *Loi sur les valeurs mobilières* accompagnée du *Règlement sur les valeurs mobilières* ainsi que du *Règlement* qui modifie ce dernier règlement, la *Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales*, la *Loi sur l'inspecteur général des institutions financières* accompagnée du *Règlement relatif à la signature de certains documents de l'inspecteur général des institutions financières*, la *Loi sur la liquidation des compagnies* et la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, précédant son Règlement d'application. Dans la deuxième partie, on peut y consulter des informations complémentaires et utiles à cette matière soit des extraits de la *Charte de la langue française* ainsi que le règlement d'application de cette Charte, des extraits du *Code de procédure civile*, de la *Loi d'interprétation* (provinciale et fédérale), du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Les auteurs ont aussi joint à

4. For the reviews of previous editions of the same work, see : (1997) 28 R.G.D. 133; (1996) 27 R.G.D. 119-120; (1994) 25 R.G.D. 476-477; (1993) 24 R.G.D. 615-616; (1991) 22 R.G.D. 876-877; (1990) 21 R.G.D. 532; (1988) 19 R.G.D. 513; (1987) 18 R.G.D. 350-351.

leur volume la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* ainsi que la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

La troisième partie est exclusivement consacrée au fédéral avec la *Loi sur les sociétés par actions* qui est accompagnée de son règlement. Finalement la quatrième et dernière partie de ce volume contient la *Loi sur les coopératives*.

Ce qui fait la force de ce livre c'est qu'en plus des textes de lois, on y retrouve les tables des matières et les index des principales législations incluses. Le seul point faible face aux éditions précédentes<sup>5</sup>, c'est le fait que toutes les pages soient de la même couleur alors que dans les autres parutions, les index étaient de couleur grise ce qui facilitait le repérage rapide de l'information recherchée.

**Jean-Daniel TARDIF**

**Michel SANSAÇON, *L'indemnisation des victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Aspects juridiques en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 328 pages, ISBN 2-89127-389-3.**

Ce volume est un excellent outil de travail pour tous ceux et celles qui ont subi ou qui sont touchés par un accident de travail; il s'avère complet et d'une aide on ne peut plus précieuse pour tout avocat aux prises avec un dossier de cette nature. Il est divisé en seize chapitres qui résumant très bien l'ensemble de la matière.

Pour débiter, l'auteur nous explique l'historique et la portée de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP). On y retrouve également d'autres lois qui s'appliquent à ce domaine. Le prochain sujet à l'étude est l'examen des personnes touchées par ces lois, les règles territoriales qui s'y appliquent et finalement les dates importantes à partir desquelles la LATMP s'applique. La partie suivante nous donne les définitions importantes des situations, des maladies et des lésions qui sont concernées par cette Loi. L'auteur traite ensuite des questions dites plus

« procédurales » soit les avis, les contestations et tout ce qui concerne l'aide médicale.

Les indemnités disponibles et les droits d'une victime reliés à sa réadaptation tant physique, sociale que professionnelle sont autant de sujets traités. Le retour au travail et la protection qu'a une personne contre certaines pratiques interdites sont des domaines qui préoccupent l'auteur. Ensuite, il analyse les questions de financement ainsi que tous les recours possibles tant pour ce qui est des recouvrements des prestations que des recours en vertu d'autres régimes.

Avant de terminer, monsieur Sansaçon nous décrit les principaux organismes administratifs qui ont un lien direct avec une telle situation. Il débute avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail, poursuit avec les bureaux de révision et finalement la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Dans ces trois cas, l'auteur résume entre autres, leur compétence, leurs pouvoirs ainsi que les procédures à suivre pour leur soumettre une situation donnée. En guise de conclusion, on retrouve toutes les dispositions pénales des différentes infractions qu'un individu peut commettre.

Cet ouvrage est donc un instrument de référence hors pair et il contient d'ailleurs une liste complète des causes de jurisprudence reliées à ce champ de pratique du droit. Il est donc à conseiller à tous ceux et celles qui sont intéressés par le domaine des accidents de travail et des maladies professionnelles.

**Jean-Daniel TARDIF**

**Christine VEILLEUX, *Aux origines du Barreau québécois 1779-1849*, Montréal, Les éditions du Septentrion, 1997, 110 pages, ISBN 2-89448-072-5.**

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres qui représentent en quelque sorte des périodes de l'histoire. Il nous reporte dans une époque assez lointaine où les professions d'avocats et de notaires n'étaient pas beaucoup dissociées. L'auteure fait de plus, tout au long de son récit, une brève biographie des principaux auteurs de cette histoire québécoise.

5. Pour les recensions antérieures, voir : (1997) 28 *R.G.D.* 323-324; (1994) 25 *R.G.D.* 658; (1993) 24 *R.G.D.* 458.

Le premier chapitre est intitulé « Les origines du Barreau dans la province de Québec 1765-1791 »; l'auteure y raconte les problèmes vécus par nos ancêtres à faire reconnaître leur profession comme étant une profession libérale. En effet, le régime français prônait la gratuité du système de justice, ce qui n'est pas pour ainsi dire, la façon de faire des avocats et notaires d'aujourd'hui. Quelques mois suivant le Traité de Paris en 1763, le Gouverneur reçoit le pouvoir de créer les cours de justice de la colonie; cependant, pendant deux ans, la situation étant confuse, on ne peut procéder à l'établissement de notre propre système de justice. Ce n'est qu'en 1777 que les avocats du Québec s'unissent afin de protéger leurs intérêts, après l'avènement d'une réforme du système judiciaire.

En 1780, afin de démontrer les liens qui unissent les avocats et dû au manque de respect envers eux par les juges, les juristes sont poussés à se révolter et ainsi à déclencher la première grève du Barreau. Ce volume revoit également la période de 1785 où les professions de notaire et d'avocat se sont dissociées l'une de l'autre; à ce jour tous les juristes ont un an pour choisir entre les deux professions.

Pour ce qui est du chapitre 2, il touche la période allant de 1791 à 1840 et s'intitule « Les corps professionnels dans l'arène politique ». Ce chapitre traite particulièrement des problèmes qu'ont eu les membres du Barreau qui voulaient s'incorporer. En effet, avant cette période, il ne s'agissait que d'une sorte

de famille unie par une profession; maintenant, ils veulent une sorte d'institution avec des exigences pour ceux qui veulent y adhérer. L'auteure fait également un parallèle intéressant avec la solidarité que l'on retrouve à l'époque chez les médecins.

Le chapitre troisième, pour sa part, couvre la période de 1840 à 1849 et a pour titre « Vers l'incorporation du Barreau ». Il est intéressant de voir que pendant plus de cinquante années les juristes ont eu de la difficulté à se faire reconnaître comme tel c'est-à-dire, que la profession d'avocat est tenue à l'écart, et, il est donc difficile pour eux de former une association. En 1840, les avocats forment finalement des associations, nomment un quorum pour ces dernières et fixent des tarifs annuels pour y être membre. Sept ans plus tard, les notaires et les médecins voient leur loi d'incorporation recevoir la sanction royale; dans la même année que la grande réforme du système judiciaire en 1849, le 30 mai, l'acte pour l'incorporation du Barreau du Bas-Canada reçoit la sanction royale.

Ce livre d'histoire est très enrichissant pour le membre du Barreau qui veut connaître ses origines professionnelles. Le lecteur peut par contre trouver dommage que l'auteure n'ait pas poussé le courant de l'histoire jusqu'à aujourd'hui. Le Barreau où les membres évoluent est quelque peu différent de celui de 1849 et il aurait été intéressant d'apprécier les changements survenus.

**Jean-Daniel TARDIF**